

# INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales se font désormais par internet sur les sites [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). (la mairie ne prends plus d'inscriptions papier)

Vous avez **jusqu'au 7 février 2020** pour vous inscrire avant les prochaines élections (municipales de mars 2020)

Le Maire,

